



ENVIRONNEMENT *ET TRANSITION ÉNERGETIQUE*



2017

FILLON2017.FR

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGETIQUE

Quand je me bats pour rétablir les équilibres financiers du pays, je fais exactement la même chose que ceux qui combattent les déséquilibres écologiques : ensemble, nous nous engageons pour le long terme et nous ne voulons plus laisser une dette insupportable peser sur les générations futures.

Partout apparaissent des initiatives positives pour l'avenir énergétique et environnemental de notre pays. J'entends les libérer et donner toute la place à leur action. Nous savons désormais d'expérience que ce n'est pas la dépense, les promesses et les objectifs non tenus qui feront progresser l'environnement en France mais l'initiative, la responsabilité.

La spoliation du débat public par des idéologues qui ont pris en otage les activistes et militants sincères des débuts de l'écologie politique a conduit à structurer ce thème autour de l'opposition entre le camp du bien et le côté obscur. Le paradoxe est pourtant que, si on s'attache aux faits plus qu'aux discours, la préoccupation écologique a été bien plus présente et les résultats bien plus intéressants sous les gouvernements de droite que sous ceux de gauche. Le Grenelle de l'environnement est historique et on mesure aujourd'hui son rôle fondateur : essor des énergies renouvelables, démarrage de la rénovation thermique du bâtiment en France, forte inflexion dans le taux de CO² des voitures depuis l'adoption du bonus-malus, etc.

Aujourd'hui, le changement climatique impose une rupture radicale à nos politiques et à nos tergiversations si françaises. Il impose des choix clairs et francs, gages de crédibilité et de sérieux dans la manière dont sont traités les sujets d'énergie et d'environnement. A l'échelle européenne et mondiale, la croissance démographique et l'urbanisation galopante ne font qu'accentuer ce constat. **Je considère qu'il est de notre devoir de laisser à nos enfants et petits enfants cette planète dans un état environnemental aussi bon, voire meilleur, que celui qui nous a été légué par les générations précédentes.**

La prise de conscience de ces enjeux a nettement progressé ces dernières années, avec l'accélération du changement climatique et son cortège de dérèglements et de conséquences sur nos modes de vie, sur l'agriculture et la biodiversité. Récemment, la COP 21 s'est conclue sur des engagements internationaux pour réduire les émissions de carbone, mais ne s'est pas encore traduite par des plans d'action contraignants. Or, on ne peut pas se contenter d'un discours ou d'intentions généreuses, ou verser dans une approche malthusienne de type croissance zéro.

J'ai toujours été surpris d'entendre que la protection de l'environnement et le développement économique seraient contradictoires. Je pense au contraire qu'ils peuvent et doivent coexister, et que les défis environnementaux sont autant d'opportunités à saisir pour nos entreprises, grandes ou petites, et pour le développement de nouvelles technologies et la création d'emplois sur tous nos territoires.

La France a les atouts pour être un champion industriel de l'environnement et de l'énergie décarbonée, grâce à ses entreprises, ses savoir-faire technologiques et ses infrastructures existantes, que ce soit dans le nucléaire, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou la gestion de l'eau et des déchets. **Nous avons la capacité d'être aux premiers rangs européen et mondial.**

Mais pour cela il nous faut **emprunter les voies de l'innovation et du progrès scientifique, ne pas renoncer aux projets d'avenir au nom du principe de précaution,** qui sert aujourd'hui de prétexte à l'inaction. **Ce dernier doit disparaître au profit du principe de responsabilité.**

Je veux mobiliser, autour de l'environnement et de la transition énergétique, tous ceux qui portent une responsabilité dans ce domaine : les Français eux-mêmes, l'Etat, les collectivités locales et territoriales, les entreprises, les universités et la recherche. Il nous faut à la fois agir sur les comportements de la vie quotidienne, et arriver à **mieux articuler l'intérêt général et les intérêts particuliers.**

L'Europe, qui est née de l'initiative de la création de la CECA, **est l'espace naturel dans lequel doit s'inscrire cette approche de l'environnement et de l'énergie.** Il est impératif d'évoluer dans un marché avec des règles et des normes communes, d'abord parce que nous sommes dépendants les uns des autres en matière d'environnement, ensuite parce que durcir unilatéralement les normes revient à pénaliser nos propres entreprises produisant sur le territoire national.

Plus forts sur un grand marché plus large, en coordonnant l'action des Etats membres et en unissant nos efforts, nous pèserons plus lourd sur la scène mondiale et dans les grandes négociations internationales. Cette approche européenne nous permettra également d'assurer plus efficacement notre fourniture d'énergie et la sécurité de nos approvisionnements, grâce notamment aux interconnexions des réseaux de gaz et d'électricité. La dimension européenne est également importante pour les grands programmes de recherche et développement sur le nucléaire, le stockage de l'énergie ou la captation du carbone...

L'indépendance énergétique et la protection de l'environnement sont des thèmes de mobilisation pour relancer le projet européen.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La lutte contre le changement climatique est devenue un enjeu majeur pour notre planète. Un consensus scientifique sur l'analyse des causes du réchauffement s'est enfin établi et la prise de conscience politique et citoyenne a enfin eu lieu.

Les engagements de principe pour limiter le réchauffement à moins de 2 degrés pendant le 21^e siècle ont été entérinés avec la COP 21. Mais il ne s'agit pas encore de décisions concrètes, même si tous les grands pays, et en particulier les deux premiers pollueurs que sont les Etats-Unis et la Chine, sont désormais signataires.

Or il y a urgence, car le phénomène du réchauffement lié aux émissions de carbone est exponentiel et ses effets sont maintenant perceptibles et tangibles : élévation de la température bien sûr, mais aussi dérèglements climatiques avec leur cortège de catastrophes, fonte des glaces, élévation du niveau des mers, dommages à l'agriculture, sécheresse, altération de la biodiversité...

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe obligatoirement par la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles – charbon,

fuel et gaz – dans le chauffage des bâtiments, le transport, l'industrie, la production d'électricité et d'énergie, et par une ambitieuse stratégie industrielle de transfert d'usage du pétrole et du charbon vers des énergies non carbonées.

L'Europe a fixé des plafonds d'émission de CO² par pays (quotas) donc tous ceux qui produisent du CO² sont concernés. Si un pays n'a pas consommé son quota, il peut vendre les tonnes de CO² non utilisées, et celui qui en a consommé plus, peut en acheter. Il faut alors fixer le prix de la tonne : plus le prix sera élevé, plus sera forte l'incitation à réduire ses émissions. Jusqu'à maintenant ce marché fonctionne mal, il a engendré de nombreuses fraudes et le prix de la tonne n'est pas dissuasif. **Pour que ce système soit efficace, il faut que ce prix soit d'au moins 30 € la tonne.**

Pour lutter contre le changement climatique, je propose d'engager au plus vite les discussions avec nos partenaires européens, pour améliorer le mécanisme existant et assurer un prix plancher de 30 €. L'Europe devra négocier en parallèle avec les Etats-Unis, la Chine et les autres pays, pour obtenir le respect du prix plancher de la tonne de CO², en s'appuyant sur les décisions approuvées lors de la COP 21, au moins pour les secteurs les plus émetteurs de CO². Sachant que notre pays se caractérise déjà par le pourcentage

d'énergie décarbonée le plus élevé d'Europe, grâce à sa production d'électricité nucléaire (75 % de notre production d'électricité, auxquels s'ajoute la production d'énergies renouvelables), il est de notre intérêt compétitif d'obtenir un prix de carbone le plus élevé possible, et de favoriser les échanges d'électricité entre les pays. Ces mesures sont donc favorables pour notre économie.

La mise en place de cette taxe carbone, le maintien de notre niveau de production d'électricité nucléaire, ainsi que le développement des énergies renouvelables sont donc la clef de voute de la lutte contre le réchauffement climatique et un marqueur fort **de ma volonté de préserver la planète pour nos enfants et petits-enfants.**

MENER UNE VRAIE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR LA FRANCE

J'ai pu constater, dans mes fonctions de Premier ministre et lors de mes déplacements, combien les querelles idéologiques et passionnelles sont dérisoires, entre les farouches partisans du nucléaire et ses détracteurs. **J'estime que le choix de notre politique énergétique doit se fonder de manière raisonnée sur des critères objectifs d'intérêt général et acceptables par tous. C'est ce que j'appelle la révolution du bon sens.**

Ces critères sont les suivants :

- **Garantir l'indépendance énergétique de la France.**
- **Assurer le prix de l'énergie le plus bas possible**, à la fois pour le pouvoir d'achat des particuliers et pour la compétitivité des entreprises.
- **Privilégier les filières énergétiques les plus vertueuses pour l'environnement**, en particulier en « décarbonant » notre production d'énergie.
- **Veiller scrupuleusement à assurer la sûreté et la sécurité des installations** de production énergétique et au premier chef des centrales nucléaires.
- **Permettre le meilleur développement possible de l'économie française en termes d'emplois, de technologies et de retombées industrielles.**

A la lumière de ces critères, on voit bien **que le nucléaire, notre filière d'excellence, et les énergies renouvelables sont complémentaires**, et qu'il ne faut pas opposer les unes aux autres. Pour ma part, je veux **développer toutes les formes d'énergies propres, y compris le nucléaire. Je viserais la suppression de la production d'électricité à base d'énergies fossiles, pour la remplacer par une production à base d'énergies décarbonées.**

1 - La filière nucléaire française

La position prise par le gouvernement socialiste, de faire passer la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% d'ici à 2025 est un choix dogmatique, intenable et contraire à l'intérêt général. En effet, il suppose non seulement une croissance massive des énergies renouvelables à coups de subventions, avec un renchérissement très important du prix de l'électricité, mais aussi la fermeture anticipée d'une vingtaine de réacteurs nucléaires en fonctionnement.

D'autre part, la consommation d'électricité future ne saurait se décréter puisque, par définition, elle dépend de facteurs extérieurs tels que la croissance économique, l'évolution démographique, le rythme de développement des énergies renouvelables...

Or, les 58 réacteurs nucléaires en service ont déjà été amortis et fonctionnent dans des conditions de sécurités satisfaisantes, dans le respect des normes de sûreté édictées et contrôlées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il faut donc au contraire prolonger la durée d'exploitation des réacteurs existants, de 40 à 60 ans comme cela se fait dans d'autres pays comme les Etats-Unis, à condition que ce choix soit validé au cas par cas par l'ASN. Il faut maintenir la production d'électricité nucléaire, car elle est un atout économique, stratégique en terme d'indépendance, et "propre" car peu émettrice de CO². Aujourd'hui, dans le monde, on augmente la consommation de charbon de 4 % par an, ce qui constitue une catastrophe écologique.

La diminution de la part du nucléaire se fera progressivement, sous l'effet d'une hausse régulière

de la part des énergies renouvelables, dont le prix de revient diminue tout aussi régulièrement, sous l'effet d'une dynamique naturelle du marché. Des fermetures anticipées de centrales nucléaires créeraient un important risque de pénurie d'électricité pour le pays, alors qu'elles sont déjà largement amorties financièrement et que, de ce fait, le coût de l'électricité nucléaire ne peut que diminuer.

Cette évolution nous permettra, dans le cadre du service public, de garantir l'accès à l'énergie pour tous, qui est un droit fondamental, et de lutter contre la précarisation énergétique du fait du poids que cela représente dans le budget des ménages les moins aisés.

Je ne braderai pas un patrimoine industriel d'excellence mondial qui s'est forgé il y a plus de 60 ans et qui, jusqu'en 2012, a fait l'accord d'un consensus des gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Pour mener une vraie politique énergétique, je propose de :

1 - Prolonger l'exploitation des centrales nucléaires existantes de 40 à 60 ans, sous réserve de l'accord au cas par cas de l'Autorité de Sécurité Nucléaire. **Stopper la fermeture de Fessenheim**, qui a déjà reçu l'accord d'extension de l'Autorité de Sécurité.

2 - Consolider la filière nucléaire française, qui représente 220 000 emplois directs, fragilisée par le ralentissement du marché mondial du nucléaire après l'accident de Fukushima, et par les retards pris pour construire les nouveaux réacteurs de type EPR. Cela passera par une indispensable remise à plat de la stratégie industrielle d'EDF et d'AREVA. Le gouvernement veillera en tant qu'actionnaire à la préservation des compétences clés qui commandent notre maîtrise de la construction des réacteurs dans des conditions de sûreté incontestables et selon les meilleurs standards de qualité. Ma conviction est que le 21^e siècle aura besoin du nucléaire. Cela doit nous amener à soutenir la filière dans cette période difficile.

3 - Renforcer les études sur les réacteurs de 4^e génération qui permettront de régler le problème des déchets qui seront alors recyclables. Il en est de même pour les recherches sur le stockage de l'énergie, sur les concepts de « smart grid » et de « smart energy » (réseaux intelligents) qui permettent d'atteindre une plus grande efficacité énergétique. Aujourd'hui, l'électricité ne se stocke pas, ce qui limite le bénéfice des énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien du fait de leur caractère intermittent.

4 - Inciter et encourager la recherche française qui possède les technologies pour piéger et stocker les émissions de CO₂, afin qu'elles ne se répandent pas dans l'atmosphère.

5 - Développer une gamme de petits et moyens réacteurs nucléaires (SMR) pour satisfaire les besoins des grandes villes mondiales ou des régions à faible densité démographique.

2 - Les énergies renouvelables

Les tendances de long terme nous montrent que les progrès technologiques et l'augmentation des volumes rendent ces énergies « rentables ». L'environnement va bien entendu bénéficier de leur développement, tout comme les consommateurs, ménages et entreprises.

Le développement des énergies basées sur l'hydraulique, la biomasse, l'éolien, le solaire, les marées, etc. doit être perçu non pas comme une panacée mais comme un secteur industriel porteur. **Notre " Recherche et Développement " est en mesure de nous apporter les avantages technologiques (hausse de rendements) qui doivent devenir des atouts industriels.**

Il faut donc probablement sortir des objectifs chiffrés, pour donner la main au marché. Si ces énergies sont rentables, elles attireront les investissements et leur part se développera. L'Etat doit favoriser les conditions de cette émergence.

Les énergies électriques intermittentes, que sont l'éolien et le solaire font l'objet d'aides à travers l'obligation d'achat à un prix garanti supérieur au prix de marché. Le surcoût des énergies renouvelables n'a cessé d'augmenter,

pour atteindre 5 Mds€ par an en France (23 Mds€ en Allemagne). Compte tenu des engagements de développement déjà pris, le montant cumulé de cette CSPE⁽¹⁾ sur la période 2014-2025 devrait atteindre 73 Mds€⁽²⁾. Ce montant de 73 Mds€ est à comparer aux 55 Mds€ du programme du grand carénage destiné à permettre une prolongation de vie des centrales nucléaires, pour une production d'électricité beaucoup plus importante.

Je souhaite bâtir une filière industrielle des énergies renouvelables. Je veux que l'on passe d'une politique de la demande à une politique de l'offre, ce qui permettra d'amener ces filières à fonctionner dans une dynamique et avec des prix de marché. Le mécanisme de la CSPE sera supprimé pour les futurs contrats. Ces filières doivent faire l'objet de programmes de recherche ambitieux plutôt que d'être au centre d'un développement massif qui pèse très lourd sur les finances de la collectivité nationale pour une efficacité contestable.

Les énergies thermiques, tels que le bois énergie, les biocarburants, la méthanisation de la biomasse, le solaire direct doivent être développées, les techniques relatives aux pompes à chaleur, au chauffe-eau thermodynamique, à l'incinération des déchets ou encore à l'amélioration des chaudières doivent être améliorées, ce qui est possible pour un coût maîtrisé, tout en créant des emplois.

Je propose de :

- 6 - Fixer un objectif proche de 0% d'électricité d'origine fossile le plus rapidement possible**, après avoir arrêté toutes les centrales à charbon, et mettre en place en France et en Europe un mécanisme de prix plancher du carbone, avec un niveau suffisamment incitatif pour atteindre cet objectif. En contrepartie de cette mesure qui va générer des recettes fiscales, mettre en place un crédit d'impôt pour les particuliers qui investissent dans les équipements de production d'énergies renouvelables.

- 7 - Renforcer les pôles de compétitivité** regroupant les entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables.
- 8 - Favoriser l'émergence de fonds d'investissement privés dédiés au financement de ces entreprises**, avec l'appui de Bpifrance.
- 9 - Supprimer l'obligation d'achat de la production pour les nouvelles installations ainsi qu'à l'échéance des contrats en cours pour les installations existantes** (avec suppression de tout dispositif d'aides, compte tenu de tarifs d'achat assurant une rentabilité importante)⁽³⁾. La suppression de ces tarifs d'achat garantis, à l'échéance des contrats existants, va alléger la facture d'électricité des Français et des entreprises d'environ 7 Mds€ par an. Pour continuer à inciter les Français à investir dans le renouvelable, ce mécanisme sera remplacé par la prolongation du crédit d'impôt pour les investissements de ce type.
- 10 - Privilégier les appels à projet pour les grosses unités**, à l'instar de ce qui a été fait pour les éoliennes en mer, en favorisant les projets qui, pour une technologie donnée, offrent la meilleure intégration dans l'environnement et demandent le prix d'achat le plus faible. Ces appels d'offres pourraient être lancés par l'Etat (éolien offshore, hydrolienne...) avec une aide financée via la contribution climat-énergie, ou par les Régions (qui ont la compétence et qui cherchent à mettre en place des politiques énergétiques) avec un financement sur leur budget.
- 11 - Autoriser l'auto-consommation de l'énergie produite de manière autonome** tant pour les particuliers que pour les entreprises (énergie solaire, éolienne...). Nos concitoyens doivent pouvoir maîtriser en totale liberté leur consommation et assurer eux-mêmes leur mix énergétique en consommant leur production propre, sans avoir à la vendre à

¹ CSPE : contribution au service public de l'électricité

² Chiffre de la CRE (Commission de régulation de l'énergie)

³ Préconisation de la CRE dans son rapport d'octobre 2014 sur la CSPE

EDF pour la racheter ensuite. Les éventuels excédents pourront être vendus à des prix conformes au marché de l'électricité.

POUR UN HABITAT DURABLE

Qu'il s'agisse de consommation d'énergie, de matériaux de constructions ou de qualité de l'air intérieur, l'habitat est au centre des préoccupations environnementales de **chaque Français qui doit être libre de produire et consommer sa propre énergie renouvelable pour son habitation.**

La consommation d'énergie dans les habitations représente 43 % de la consommation totale d'énergie en France et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Agir sur les leviers de la construction et de la réhabilitation permet d'avoir un impact fort à la fois en termes d'économies d'énergie et d'amélioration de l'environnement. La politique d'efficacité énergétique des bâtiments demeure une priorité.

La fin progressive de la CSPE permettra de dégager 68 Mds€ d'économies. Cette somme pourra alors être, en tout ou partie, réorientée vers la rénovation des logements et plus particulièrement des logements anciens les plus énergivores.

Il conviendra en parallèle de revoir le code l'urbanisme afin de défendre la qualité architecturale et patrimoniale de notre pays, d'en préserver la beauté des terroirs et des paysages, et également de mettre un terme au mitage de nos campagnes et à l'extension urbaine.

Il faut encourager un urbanisme respectueux de l'environnement : éco-quartiers, habitats à énergie positive, développement des espaces verts dans les villes et à la périphérie des villes.

Tous ces domaines créent de très nombreux emplois, non délocalisables et répartis sur l'ensemble du territoire. Les artisans et entreprises bénéficieront pleinement du plan de réduction des charges sociales de 50 Mds€ que j'ai prévu au titre de l'action prioritaire à mener pour le plein emploi⁽⁴⁾.

Il faut également mettre fin à la perte des terres arables et être économe en espace, en veillant à une densification urbaine suffisante et en arrêtant la prolifération anarchique. Dans de très nombreuses agglomérations et notamment dans nos banlieues, il existe une multitude de friches et d'espaces construits de manière disparate qui pourrait faire l'objet d'une construction beaucoup plus dense en respectant un urbanisme responsable.

Pour encourager une politique d'habitat durable, je propose de :

- 12 - Inciter, par un crédit d'impôt aux particuliers, à l'utilisation d'éco-matériaux** qui répondent à la fois aux critères techniques exigés et à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de leur production à leur recyclage). Ce crédit d'impôt est une prolongation et une extension du dispositif mis en place jusqu'à fin 2016 pour les économies d'énergie. Les dispositifs favorisant l'efficacité énergétique dans les bâtiments seront poursuivis et encouragés.
- 13 - Instaurer pour les artisans commerçants et auto-entrepreneurs une franchise de TVA jusqu'à un plafond de 50 000 € de CA pour les services, de 120 000 € pour l'achat-revente⁽⁵⁾.**
- 14 - Aligner les conditions du prêt à taux zéro des bâtiments anciens sur celles des bâtiments neufs sans contraintes d'investissement supplémentaires.**
- 15 - Faire progresser le niveau de qualification des artisans de la construction**, profession clef dans la bataille pour le plein emploi, par une politique de formation professionnelle ambitieuse, et en s'appuyant sur des labels de qualité⁽⁶⁾.

⁴ Publication Fillon 2017 "Plein emploi : miser sur le travail indépendant".

⁵ Publication Fillon 2017 "Plein emploi : miser sur le travail indépendant".

⁶ Publication Fillon 2017 "Éducation : parce que tout commence par là".

POLITIQUE DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Les transports constituent, avant l'habitat, le premier secteur émetteur de carbone. Il est aussi un facteur clef de la pollution locale de l'air en milieu urbain. Il concerne tous les Français dans leur vie quotidienne pour leurs déplacements professionnels comme pour leurs loisirs. La qualité des infrastructures de transport est par ailleurs un des éléments de la compétitivité économique d'un pays.

Les effets sur l'environnement doivent être d'avantage pris en compte dans la politique des transports. Il nous faut privilégier, à coût égal, les moyens les moins polluants en termes d'émissions de carbone et de pollution de l'air. C'est une façon de rechercher une diminution du coût des différentes formes de pollution, y compris sonores.

Ceci doit conduire à privilégier certains moyens ou modes de transports plus "doux", en milieu urbain, régionaux ou de longue distance, pour le transport de voyageurs, comme pour celui des marchandises, et à développer une approche plus globale de la mobilité, de bout en bout.

Pour mettre en place cette politique écologique des transports, en privilégiant le transport par rail et le développement des véhicules électriques sous toutes leurs formes, ainsi que l'utilisation du rail et des canaux pour le transport de marchandises, je propose de :

16 - Engager la préparation de la mise en concurrence de la SNCF telle que prévue par les directives européennes. Cela suppose un dialogue social approfondi mais franc. Rien ne se fera sans les cheminots mais le statu quo n'est pas une option. Au surplus, le modèle économique et financier du rail devra sortir de l'ornière où il se trouve.

17 - Confier aux Régions, qui financent les TER, le rôle d'autorité organisatrice pour lancer les appels d'offre, comme cela se passe partout ailleurs en Europe. Cela permettra d'améliorer la qualité

des services aux usagers et d'abaisser les coûts. Pour permettre la mise en concurrence, il faudra revenir sur les décisions du gouvernement socialiste et redonner à SNCF Réseau, le gestionnaire de l'infrastructure, l'autonomie suffisante.

18 - Donner aux Régions toutes les compétences sur leur territoire, pour la meilleure organisation du transport et de la mobilité, à l'exception des transports urbains (communes et agglomérations). Elles pourront s'impliquer dans des projets de nouvelles infrastructures, tels que les canaux, avec l'appui de l'Etat et de l'Europe. Des appels à projets, prioritaires et en petit nombre pour éviter la dispersion, pourront être organisés à l'initiative des Régions et de l'Etat. Ce sont en effet l'Etat et les Régions qui jouent le rôle moteur dans le développement et le financement des infrastructures. Ils doivent aussi favoriser la mise en concurrence des opérateurs de transports publics.

19 - Inciter au développement des véhicules, voitures ou bus à énergie propre (électriques, gaz...). Compte tenu du fait que nous sommes "les champions" de l'électricité décarbonée, grâce au nucléaire, et que nous disposons d'une industrie automobile puissante, il y a de nombreuses perspectives intéressantes autour des véhicules électriques. L'Etat ou les Régions pourront continuer à subventionner l'achat de véhicules électriques, comme c'est déjà le cas, tout en jouant un rôle majeur dans la mise en place des infrastructures de recharge rapide, par exemple dans les stations à essence. Ils utiliseront aussi la commande publique pour privilégier l'électrique.

FAIRE DES DÉCHETS UNE RESSOURCE

Dans nos sociétés d'abondance, la quantité de déchets a augmenté avec le niveau de vie et la production industrielle concomitante. Pour réduire tant les gaspillages que la pollution des sols liée à la mise en décharge, les pays européens,

puis l'Union européenne, ont mis en place des politiques limitant la mise en décharge et incitant au tri, au recyclage mais aussi à l'extraction et au traitement des déchets dangereux.

Ces politiques se sont traduites par une série de directives européennes, aujourd'hui stables et transposées dans tous les pays. Pourtant, tous les pays ne sont pas au même niveau, et la France est en retard, en matière de recyclage et donc de taux de recyclage, par rapport à ses voisins comme la Grande Bretagne ou l'Allemagne.

Promouvoir les principes de l'économie circulaire, c'est réaliser des économies en se passant d'intermédiaires, en produisant non plus avec de nouvelles matières premières qui pèsent sur l'environnement mais en recyclant des matériaux et des produits qui seraient venus polluer s'ils n'étaient pas recyclés. **On transforme ainsi un déchet en actif, un inconvénient en chance, une charge en produit.**

Désormais, pour faire des déchets une ressource, pour améliorer la performance de notre pays et valoriser ce qui peut l'être, soit en extrayant les matières premières recyclables (principalement papiers, cartons, métaux ferreux et non ferreux, plastiques, déchets électroniques...), soit en en tirant une valeur énergétique par l'incinération, **je propose de :**

20 - Informer le grand public sur l'existence de ces pratiques encore confidentielles et développer la pédagogie du tri, dans les communes et auprès des particuliers, pour **inciter les Français à trier davantage et responsabiliser les producteurs et les chaînes de distribution**, en diminuant les emballages. Les efforts de tri sont insuffisants, dans nos grandes villes, et par rapport aux grands pays voisins (Allemagne et Grande Bretagne).

21 - Augmenter significativement, à titre dissuasif, la taxe de mise en décharge, payée par les entreprises ou les communes, comme l'ont fait l'Allemagne et la Grande Bretagne, en la fixant à plus de 100 euros la tonne, contre 25 euros en France actuellement. Cette mise à niveau

de la taxe conduira les communes et les entreprises à mieux structurer les filières de récupération et à inciter au recyclage plutôt qu'à la mise en décharge. A terme, un bannissement des décharges est souhaitable.

22 - Etendre l'obligation de récupération de leurs propres produits en fin de vie par les industriels, interdire la mise en décharge des produits intégrant des composants valorisables (matériel électronique contenant de l'or, de l'argent, des terres rares....) **et permettre aux particuliers de revendre leur matériel électronique obsolète à des organismes spécialisés dans la récupération.**

23 - Appliquer un taux de TVA réduit sur les produits intégrant plus de 50 % de matériaux recyclés dans leur composition.

UNE EFFICACITÉ NOUVELLE POUR LA POLITIQUE DE L'EAU

L'enjeu prioritaire c'est le changement climatique et son lot de sécheresses, de crues violentes et de reculs de la côte et des berges qui se profilent. Afin d'anticiper et de lutter contre cela, **je propose de :**

24 - Redonner son efficacité à l'action publique dans le domaine de l'eau.

- L'Etat devra en partenariat avec les collectivités locales inciter à accélérer la remise en état des réseaux d'eau pour supprimer les fuites massives. Je lancerai aussi un programme pour **redonner de l'espace aux cours d'eau**, comme les Anglais et les Néerlandais le font (recul de digues, ouverture de champs d'expansion de crues et abandon des digues secondaires devenues dangereuses) et les digues protégeant les populations les plus nombreuses seront sérieusement confortées. Face aux canicules, **les efforts de rénovation thermique du bâtiment** intégreront le critère de confort d'été et les villes seront encouragées à planter des arbres là où ils manquent, parce qu'ils sont le

moyen le plus efficace de lutte contre les chaleurs extrêmes. J'autoriserai la relance et le **financement des retenues d'eau** raisonnables pour l'agriculture des zones les plus menacées par le changement climatique.

- Dans le rapport entre pesticides et eau, j'engagerai une **protection efficace des zones de recharge des nappes dès lors qu'elles sont exploitées pour produire de l'eau potable**. Le gaspillage financier dans la dépollution des pesticides et des nitrates atteint un 0,5 Md€ par an quand la protection coûterait 2 à 3 fois moins. La santé publique et le budget des ménages l'exigent.
- Pour débarrasser la Bretagne des algues vertes, je développerai la méthanisation, seule solution pour capter les nitrates, réduire les volumes de lisier et les rendre transportables dans les grandes cultures en remplacement des engrais chimiques. Je passerai par un appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie en compensant le différentiel par rapport aux tarifs de marché du gaz. En Beauce et en Alsace, des quotas d'utilisation de pesticides seront établis à la hauteur de ce que la nappe peut supporter. Cette politique sera soumise à une concertation territorialisée pour sa mise en œuvre.

25 - Dans le domaine du risque naturel et industriel, l'Etat devra mettre en œuvre des politiques efficaces de prévention et de résilience du risque « catastrophes naturelles ».

FAIRE PLACE AUX INITIATIVES POSITIVES POUR NOTRE PAYS

La volonté de « faire » pour l'environnement est extrêmement forte dans notre pays. J'entends particulièrement libérer cette énergie et cette force d'innovation qui se voit déjà dans les initiatives de nos territoires et de nos entreprises mais qui attend encore une révision générale de nos procédures et organisations.

1. Simplifier et accélérer les procédures

Il est choquant, s'agissant de grands projets d'intérêt général, que parfois plus de 10 ans s'écoulent entre la conception et la réalisation du projet. Dans un pays rongé par le chômage et avec une croissance atone, je veux mettre fin à une telle situation qui renchérit le coût des projets et empêche la création dynamique de nouveaux emplois, et faire de l'environnement une chance pour toutes nos entreprises, et en particulier pour les entreprises locales dans les procédures d'appels d'offres publiques.

Je propose de :

26 - Regrouper les procédures d'autorisation en une procédure unique et faire de la cour administrative la seule autorité contentieuse avec une unique voie de recours devant le Conseil d'Etat.

27 - Abroger toutes les normes surajoutées par rapport aux directives européennes dans un souci de simplification de la vie de nos citoyens et de nos entrepreneurs. J'ouvrirai aussi un chantier juridique de simplification et de reprise des règles d'opposabilité en matière d'environnement. L'enchevêtrement de règles molles qui ménagent tous les objectifs engendre un droit de l'environnement incompréhensible et risqué pour les entreprises, mais aussi frustrant pour l'environnement.

28 - Introduire systématiquement une clause de « mieux-disant », permettant de tenir compte des effets environnementaux et des retombées locales. Il s'agit de développer l'artisanat local et de faciliter le développement des travailleurs indépendants et des auto-entrepreneurs sur tous nos territoires, de mieux prendre en compte les effets environnementaux, dont les émissions de CO². Ces critères d'attribution des marchés au « mieux-disant » permettront également de favoriser les circuits courts. C'est un changement profond, comparable au « *small business act* »

anglo-saxon. Il permettra de privilégier la proximité, en particulier dans un monde rural qui souffre du chômage.

29 - Encourager les circuits courts et l'économie sociale et solidaire, pour les matériaux comme pour la chaîne alimentaire, en permettant aux artisans locaux de bénéficier d'une franchise de TVA jusqu'à 50 000€ de chiffre d'affaires. La perte de recettes qui en découlera sera compensée par la création d'emplois et la sauvegarde des emplois agricoles menacés.

30 - Etendre le système des tickets restaurant à un « chèque circuit-court » pour permettre aux salariés d'utiliser leurs tickets pour acheter les produits locaux. L'utilisation serait restreinte à un rayon de 50 km autour de l'entreprise pour garantir le respect de la notion de proximité.

2. Simplifier le schéma des responsabilités en l'orientant sur le « faire »

Il s'agit d'adopter un nouveau schéma de responsabilités en matière environnementale fondé sur la subsidiarité. L'opposition entre l'Etat et les collectivités est un schéma de pensée dépassé. C'est l'efficacité administrative qui primera en confiant les responsabilités aux échelons locaux et aux structures territoriales, plus enclines à faire naître les initiatives locales et à les accompagner, qu'à réglementer dans l'uniformité. Ce n'est que lorsque la décision ne peut être prise localement dans un rapport équilibré des forces, et par exception, que l'on pourra remonter l'échelle de la prise de décision politique.

L'Etat serait ainsi le recours dans les cas où ces équilibres ne peuvent se construire et il conserverait toujours les autorités de contrôle. Les territoires attendent cette évolution dont les germes sont déjà à l'œuvre.

Sur plusieurs thèmes la répartition des responsabilités est restée au milieu du gué dans un souci d'équilibre qui sent la défiance et produit l'irresponsabilité.

Je propose de :

31 - Abroger les schémas et plans superflus.

Cette réorganisation des compétences amènera à changer au fond certains modes de travail. Par exemple les planifications existantes qui ont pullulé (SRCAE⁽⁷⁾, PCET⁽⁸⁾, SRADDT⁽⁹⁾, PREDIS⁽¹⁰⁾, ...) seront soumises à une revue qui supprimera les exercices purement indicatifs pour les remplacer par des schémas prescriptifs uniquement lorsqu'ils sont nécessaires. Dans ce cas, leur élaboration reviendra à un comité réduit représentant les porteurs d'enjeux de manière équilibrée. Ces comités reprennent la méthode du Grenelle de l'environnement qui a amené les parties prenantes à lâcher la logique des revendications médiatiques et lui préférer la négociation.

Pour renforcer la vie démocratique locale que cette politique veut faire naître sur ces enjeux, une modernisation des outils de consultation du public sera proposée, de manière très pragmatique et sans l'idéologie qui pollue le débat actuel, en passant résolument à l'âge digital pour consulter les citoyens.

Au total, ce vaste chantier de réorganisation de l'essentiel des compétences en matière environnementale serait triplement fondateur : retrait assumé de l'Etat sur tous les sujets dont le traitement ne peut être serein et les solutions pertinentes que lorsqu'il est effectué en proximité ; instauration, sur un sujet majeur, d'une nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités, qui sorte enfin de la fausse décentralisation ; acceptation enfin assumée d'une concurrence entre les territoires, porteuse de modularité intelligente et de progrès collectif.

⁷ Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
⁸ Plan climat-énergie territorial

⁹ Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
¹⁰ Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux

OUVERTURE À LA CONCURRENCE/ RÉGULATION DES MARCHÉS

Les marchés du gaz et de l'électricité en France ont été longtemps en monopole, depuis la période de l'après-guerre. Ce n'est que sous la pression européenne que des mesures d'ouverture ont été adoptées, souvent à reculons en ce qui concerne la France.

A ce jour, l'ouverture n'est pas terminée sur l'énergie et n'a pratiquement pas commencé sur le rail. Pourtant c'est le seul moyen de rendre ces marchés fluides, et pour obtenir l'efficacité dans la gestion des coûts et de l'innovation.

Pour parachever ce travail par des mesures à la fois populaires et efficaces qui permettent d'augmenter la production décentralisée, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables,

Je propose de :

- 32 - Permettre aux Français et aux industriels de consommer l'énergie qu'ils produisent eux-mêmes,** en s'affranchissant du monopole.

- 33 - Faire évoluer les règles du jeu sur le marché de l'électricité qui permettent d'en assurer en permanence la fourniture.**

- 34 - Améliorer la fluidité de fonctionnement du marché** par la mise en place des réseaux de distribution et des compteurs intelligents permettant à chaque citoyen, entreprise ou collectivité, d'optimiser sa consommation dans une approche complètement décentralisée.

- 35 - Gérer EDF comme une entreprise de plein exercice selon la stratégie de l'Etat actionnaire** qui doit refléter l'intérêt public mais sans l'interférence des ministères au quotidien. Son assise financière sera confortée en arbitrant des actifs non stratégiques mais sans sacrifier des prospects essentiels à l'exportation.

Les thèmes relatifs à l'environnement, à l'énergie, au développement durable ne sont pas pour moi des thèmes idéologiques.

Ils ne doivent pas non plus constituer des contraintes. Bien au contraire, ce sont des opportunités qui s'offrent à nous de faire entrer la France dans un troisième millénaire qu'elle contribuera à façonner.

Notre cadre de vie doit en bénéficier, nos entreprises aussi et, par extension, nos emplois, notre économie.



FILLON2017.FR

241, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. : 01 58 36 23 64
WWW.FILLON2017.FR